



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 mai 2016
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante et onzième année**

**Lettres identiques datées du 10 mai 2016, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau récapitulatif des violations de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, commises par Israël pendant le mois de mars 2016 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Nawaf Salam



**Annexe aux lettres identiques datées du 10 mai 2016
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Violations de l'espace terrestre au mois de mars 2016

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mars 2016	09 h 20	Dans la ferme de Zebdin, à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont arraché des chênes et des oliviers à l'aide d'un bulldozer de marque D9 et d'un bulldozer à chenilles, sous l'escorte d'une patrouille de l'ennemi circulant à bord d'un char Merkava, d'un véhicule de transport de troupes et une Jeep de marque Defender. Les soldats ont achevé leurs travaux à 16 h 30 et sont repartis avec leurs véhicules en direction du poste de Zebdin.
	14 h 45	Une patrouille de l'ennemi israélien a été aperçue, venant de la Palestine occupée, à bord de deux véhicules, en face du poste d'observation de l'armée libanaise à Bir Cheïb. Cinq soldats sont sortis et ont proféré des insultes aux soldats libanais postés au point d'observation. Ils ont réintégré la Palestine occupée à 14 h 55.
	17 h 55	En face de Birket Baathaïl-Kfar Chouba, 30 vaches venant de la Palestine occupée ont franchi la Ligne bleue et sont entrées en territoire libanais. Elles en sont reparties à 18 h 45.
2 mars 2016	11 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Kfar Kila, une patrouille de l'ennemi israélien a été aperçue, à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui, d'une Jeep de marque Defender et d'une voiture blanche de marque Rapid : huit soldats sont sortis et ont entrepris l'entretien des caméras installées sur la barrière de séparation, à la frontière, tandis que l'un d'entre eux braquait une mitrailleuse de 12,7 mm montée à bord du véhicule léger en direction du territoire libanais. Ils ont réintégré la Palestine occupée à 11 h 45.
	15 h 00 16 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont, au cours de manœuvres, tiré une quinzaine d'obus sur les périmètres de leurs postes à Fachkoul, Zebdin, Ramta et Soummaqa.
3 mars 2016	11 h 00	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont entrepris des travaux de terrassement à l'aide de trois bulldozers et ont arraché des arbres sur la route menant au poste de Zebdin 2.
	17 h 00	

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
5 mars 2016	11 h 30	Depuis la Palestine occupée, en face du poste de contrôle d'Adaïssé, au point TP37, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui, accompagnés d'un engin de génie. Ils ont effectué des travaux d'entretien sur la barrière technique et ont remplacé un dispositif de détection. Les soldats de la patrouille ont également braqué une mitrailleuse de 12,7 mm en direction du territoire libanais. La patrouille a réintégré la Palestine occupée à 11 h 45.
	13 h 20	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Meïs el-Jabal, les soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont lancé six grenades fumigènes en territoire libanais. Des soldats ennemis se sont rendus à 13 h 40 au point BP31 (Meïs el-Jabal) et ont lancé trois grenades fumigènes qui sont tombées en territoire libanais.
6 mars 2016	09 h 30	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont tiré des salves d'armes automatiques de léger et de moyen calibre et lancé des grenades fumigènes dans le périmètre du poste de Roueïssat el-Alam.
	10 h 00	
7 mars 2016	14 h 25	En face de la plaine de Khiyam, alors que le berger Ali Sarhan gardait son troupeau, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus, venant de la Palestine occupée. Un des soldats s'est servi de son arme pour tirer en l'air, en direction du territoire libanais. La patrouille a réintégré la Palestine occupée.
8 mars 2016	08 h 30	En Palestine occupée, au poste de Roueïssé, en face de la localité de Meïs el-Jabal, des soldats de l'ennemi israélien ont installé un poteau d'environ deux mètres de haut, au-dessus duquel ils ont installé une caméra de surveillance qu'ils ont pointée en direction du territoire libanais.
	10 h 30	En Palestine occupée, en face de la localité de Kfar Kila, des soldats d'une patrouille israélienne ont été aperçus à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui, de deux Jeeps de marque Defender et accompagnés d'un engin de génie : une dizaine de soldats sont descendus pour entreprendre l'entretien des caméras installées sur la barrière, tandis que certains braquaient leurs armes en direction du territoire libanais. La patrouille et les véhicules ont réintégré la Palestine occupée à 10 h 55.
	11 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien, sous l'escorte d'une patrouille, ont élargi la route longeant la barrière technique, près de leur poste E452, au sud d'Amra, dans le secteur revendiqué par le Liban, à l'aide de plusieurs engins de génie civil et militaire. L'ennemi israélien a achevé ses travaux à 17 h 30.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
9 mars 2016	12 h 15	Alors qu'un troupeau de chèvres broutait près de Birket Baathaïl au sud de Kfar Chouba, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus venant de la Palestine occupée. Ils ont tiré des salves en direction du territoire libanais.
	16 h 30	À l'intérieur des fermes de Chebaa occupées, des soldats de l'ennemi israélien ont ratissé le secteur, à l'aide d'armes légères et moyennes.
	10 h 30	Près du point B90, en face de la prairie de Kfar Kila, 10 soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui et d'une Jeep de marque Defender. Ils ont tiré cinq grenades fumigènes qui sont tombées en territoire libanais. Ils se sont mis en position de combat et ont braqué leurs armes en direction du territoire libanais.
	12 h 50	Des soldats de l'ennemi israélien ont continué d'élargir la route longeant la barrière technique, près du poste E452 au sud d'Amra, dans le secteur revendiqué par le Liban, à l'aide d'engins de génie, sous l'escorte d'une patrouille. Ils ont achevé leurs travaux à 17 h 30.
10 mars 2016	08 h 00	En face de la localité de Sardé, huit soldats d'une patrouille de l'ennemi ont été aperçus à bord de deux Jeeps de marque Defender, d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui et d'un bulldozer. Ils ont entrepris d'élargir la route longeant la barrière technique, tandis que les membres de la patrouille braquaient leurs armes en direction du territoire libanais. Ils ont réintégré la Palestine occupée à 13 heures.
	10 h 00	Des soldats de l'ennemi israélien ont poursuivi les travaux entamés l'avant-veille et élargi la route longeant la barrière technique, près du poste E452 au sud d'Amra, dans le secteur revendiqué par le Liban, à l'aide d'engins de génie civil et militaire, sous l'escorte d'une patrouille. Ils ont achevé leurs travaux à 17 h 50.
	10 h 30	En face de la localité d'Aïta el-Chaab, au poste de l'armée libanaise de Hadab, 26 soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus à bord de trois voitures et d'une Jeep de marque Defender, accompagnés de deux chiens. Ils ont braqué leurs armes en direction du poste de l'armée libanaise, l'un d'entre eux a lancé une grenade fumigène qui a atterri en Palestine occupée.
	12 h 00 14 h 05	En face de la localité d'Aïta el-Chaab, au poste de la colline de Raheb, des soldats d'une patrouille israélienne ont installé une caméra sur un poteau métallique existant et l'ont braquée en direction du territoire libanais.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
11 mars 2016	09 h 00	À l'intérieur du village occupé de Ghajar, en face du poste de l'armée libanaise sur la colline du Wazzani, trois soldats de l'ennemi israélien ont été aperçus à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui. Ils ont pointé une caméra installée sur un poteau en direction du territoire libanais. Le véhicule a réintégré le territoire occupé le 13 mars 2016 à 8 h 05.
	14 h 00	Depuis la Palestine occupée, en face de la localité de Kfar Kila, une patrouille de l'ennemi israélien a été aperçue à bord de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui et d'une Jeep de marque Defender. Neuf soldats sont sortis pour inspecter la barrière technique. Ils ont également braqué leurs armes et une mitrailleuse de 12,7 mm en direction du territoire libanais. Ils ont réintégré la Palestine occupée à 14 h 15.
13 mars 2016	12 h 15	En Palestine occupée, en face de Labbouné, dans le périmètre du point B3, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes en direction de soldats de l'armée libanaise, qui inspectaient les lieux où des tours d'observation seront installées.
15 mars	01 h 50 02 h 40	En face d'Adaïssé, près du point TP36, une patrouille de l'ennemi israélien constituée de huit soldats, accompagnée d'un bulldozer et d'un véhicule léger, est entrée dans le secteur revendiqué par le Liban et a débroussaillé un terrain.
	11 h 40	En face de la localité d'Adaïssé, au point TP36, une patrouille de l'ennemi israélien a été aperçue à bord d'une Jeep de marque Defender. Quatre soldats sont descendus et ont effectué des travaux d'entretien sur la barrière technique. La patrouille est repartie à 11 h 55.
	17 h 00 17 h 10	En face de la localité d'Adaïssé, au point TP36, sept ouvriers libanais qui effectuaient des travaux ont été mis en joue par des soldats de l'ennemi israélien.
	22 h 50	En face de la localité d'Adaïssé, près du point TP36, des soldats de l'ennemi israélien ont largué deux leurres thermiques depuis la Palestine occupée au-dessus du secteur revendiqué par le Liban.
17 mars 2016	00 h 00	En face de la localité de Boustan, dans le périmètre du poste de Birket Richa, des soldats de l'ennemi israélien ont placé un dispositif d'espionnage à l'intérieur d'une grosse balle en plastique placée au-dessus d'une nouvelle tour métallique d'observation.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
21 mars 2016	09 h 30	En Palestine occupée, en face d'Adaïssé, au point TP36, des soldats d'une patrouille de l'ennemi israélien ont été aperçus, accompagnés d'un treuil, d'une grue de marque Poclain, d'un bulldozer, de deux véhicules légers de reconnaissance et d'appui et de deux camions. Ils ont installé 12 blocs de ciment en forme de T près de la barrière technique. Au cours des travaux, les soldats de l'ennemi ont braqué une mitrailleuse de 12,7 mm montée à bord d'un véhicule léger de reconnaissance et d'appui en direction du territoire libanais. La patrouille est repartie en direction de la Palestine occupée à 17 h 5, laissant derrière elle un engin de génie équipé de caméras, qui a photographié le territoire libanais.
22 mars 2016	14 h 40	En Palestine occupée, en face de la localité de Rmeïch, près du poste de l'ennemi israélien de Khallet el-Boudiyé 1, un bulldozer de marque Poclain a franchi la barrière technique et nivelé la piste entre les points B38 et B39, sans franchir la Ligne bleue. Les travaux se sont achevés à 16 heures, et la patrouille a réintégré la Palestine occupée.
23 mars 2016	16 h 20	Dans la ferme de Bastra, aux abords de la localité de Kfar Chouba, une patrouille pédestre de l'ennemi israélien a violé la ligne de retrait et est entrée sur une trentaine de mètres en territoire libanais. Elle a tenté sans succès d'enlever le berger Ismail Zahra et un troupeau de caprins. La patrouille ennemie a repris la direction des fermes occupées de Chebaa à 16 h 25.
29 mars 2016	09 h 45	Depuis la Palestine occupée, en face de Labbouné, des soldats de l'ennemi israélien ont braqué leurs armes automatiques en direction d'une patrouille de l'armée libanaise.
30 mars 2016	22 h 20 22 h 45	Plusieurs déflagrations ont été entendues à l'intérieur des fermes de Chebaa occupées.

Violations de l'espace maritime

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
3 mars 2016	10 h 35	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011) du 1 ^{er} octobre 2011, pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 520 mètres, pendant 25 minutes. Ils ont tiré la bouée n° 5 vers le sud, en direction des eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	16 h 18	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 130 mètres, pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
5 mars 2016	01 h 56	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 300 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 44	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 220 mètres, pendant quatre minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
6 mars 2016	17 h 28	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 370 mètres, pendant quatre minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
9 mars 2016	10 h 23	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 150 mètres, pendant 31 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	12 h 26	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 130 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	13 h 00	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 260 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
10 mars 2016	16 h 17	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 250 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	19 h 28	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 259 mètres, pendant 20 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 40	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 296 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 46	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 370 mètres, pendant quatre minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	18 h 47- 19 h 37	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire se trouvant dans les eaux territoriales de la Palestine occupée ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux reprises, pendant respectivement trois et deux minutes.
	19 h 23	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 352 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	19 h 35	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 426 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
17 mars 2016	17 h 00	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 259 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
18 mars 2016	16 h 23	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 260 mètres, pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
19 mars 2016	05 h 29	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 25 mètres, pendant 23 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 18	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 350 mètres, pendant 19 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
20 mars 2016	06 h 30	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 140 mètres. Ils ont lancé deux grenades assourdissantes dans les eaux territoriales libanaises et se sont servis d'un porte-voix pour mettre en garde les occupants d'un bateau de pêche libanais et leur demander de s'éloigner. La vedette a ensuite réintégré les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	17 h 30	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 370 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
21 mars 2016	16 h 30	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 314 mètres, pendant quatre minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
23 mars 2016	11 h 51	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 200 mètres, pendant 46 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	13 h 04	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 240 mètres, pendant 16 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	13 h 58	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 240 mètres, pendant 32 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
24 mars 2016	18 h 15	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 296 mètres, pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
26 mars 2016	04 h 10	Des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire se trouvant dans les eaux territoriales de la Palestine occupée en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises pendant 10 secondes.
	06 h 38	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 204 mètres, pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	06 h 45	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 241 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	06 h 58	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 260 mètres, pendant deux minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	20 h 50	Des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire se trouvant dans les eaux territoriales de la Palestine occupée en face de Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises et du poste de l'armée libanaise à Ras-Naqoura pendant dix minutes.
	20 h 58	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 463 mètres, pendant cinq minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
27 mars 2016	17 h 57	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 240 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
30 mars 2016	17 h 41	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 296 mètres, pendant trois minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
31 mars 2016	06 h 18	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 204 mètres, pendant deux minutes. Ils ont lancé un engin explosif dans les eaux territoriales libanaises, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.
	06 h 25	Au large de Ras-Naqoura, des soldats de l'ennemi israélien à bord d'une vedette militaire ont violé la frontière maritime méridionale établie par le décret 6433 (2011), pénétrant dans les eaux territoriales libanaises jusqu'à une distance de 90 mètres, pendant 55 minutes, avant de réintégrer les eaux territoriales de la Palestine occupée.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
	23 h 20- 23 h 40	Des soldats de l'ennemi israélien postés à Ras-Naqoura ont braqué un projecteur en direction des eaux territoriales libanaises à deux reprises, pendant respectivement 20 et 40 secondes.

Violations de l'espace aérien

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
1 ^{er} mars 2016	07 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Rmeich.
	11 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de la mer. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 45 au-dessus de Rmeich.
3 mars 2016	12 h 10	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Rmeich. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 heures au-dessus de Naqoura.
5 mars 2016	09 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 17 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
6 mars 2016	19 h 55	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Chouf, avant de repartir le lendemain à 1 heure au-dessus de Rmeich.
7 mars 2016	09 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, Chekka, Batroun, Tripoli et les cazas de Jbeil, du Kesrouan et du Metn, avant de repartir à 15 h 50 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	10 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek, le Hermel et le Sud, avant de repartir à 22 h 40 au-dessus de Kfar Kila.
	18 h 50- 19 h 15	Des avions de combat et des hélicoptères de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, survolant la mer, au large des secteurs de Qasmiyé, Abou el-Assouad, Sarafand et Ras-Naqoura et les eaux territoriales libanaises. Ils ont largué plusieurs leurres thermiques.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
8 mars 2016	10 h 30	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 10 au-dessus de Rmeich.
	10 h 45	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 14 h 10 au-dessus de Kfar Kila.
10 mars 2016	08 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Jbeil. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 13 h 25 au-dessus de Naqoura.
	10 h 15	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 50 au-dessus d'Aïtaroun.
11 mars 2016	08 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 11 h 5 au-dessus de Rmeich.
	11 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 13 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
	12 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé la Bekaa ouest et le Sud, avant de repartir à 14 h 5 au-dessus de Naqoura.
	16 h 00	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Il a survolé Rayak, Baalbek et le Hermel, avant de repartir à 18 h 35 au-dessus de Rmeich.
	21 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé le Sud, avant de repartir le lendemain à 2 h 55 au-dessus de Rmeich.
12 mars 2016	09 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud et le Chouf, avant de repartir à 15 heures au-dessus de Rmeich.
19 mars 2016	13 h 20- 13 h 40	Un avion de l'ennemi israélien en mission de formation a survolé les fermes de Chebaa occupées.

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Type de violation</i>
21 mars 2016	11 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 17 h 30 au-dessus de Kfar Kila.
	13 h 05	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 14 h 30 au-dessus d'Alma el-Chaab.
22 mars 2016	10 h 10	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub, Beyrouth et sa banlieue, Tripoli et Chekka, avant de repartir à 16 heures au large de Naqoura.
	10 h 25	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Naqoura. Il a survolé Iqlim el-Kharroub et le Sud, avant de repartir à 15 h 30 au-dessus de Rmeich.
28 mars 2016	10 h 45	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 12 h 15 au-dessus d'Alma el-Chaab.
29 mars 2016	00 h 15	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au large de Naqoura. Il a survolé Beyrouth et sa banlieue, avant de repartir à 6 h 15 au-dessus de Naqoura.
30 mars 2016	07 h 20	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 19 h 40 au-dessus de Rmeich.
31 mars 2016	00 h 05	Un avion de reconnaissance de l'ennemi israélien a violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus d'Alma el-Chaab. Il a survolé le Sud, avant de repartir à 4 h 40 au-dessus de Naqoura.
	09 h 40	Deux avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais, y pénétrant au-dessus de Kfar Kila. Ils ont survolé l'ensemble du territoire libanais, avant de repartir à 11 h 5 au large de Naqoura.